

# LE PUBLICISTE.

DUODI 12 Frimaire, an VIII.

*Présent fait à l'amiral Nelson par le roi de Naples. — Demandes faites au gouvernement ligurien pour les besoins de l'armée d'Italie. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Arrivée à Augsbourg d'un courrier extraordinaire apportant l'ordre à l'armée russe de retourner en Russie. — Attaque des Français dans la Bergstrass. — Projet présenté au consulat pour l'établissement d'une amirauté.*

## ITALIE.

*De Venise, le 22 brumaire.*

Hier, le sacré college a été convoqué pour la lecture & le serment des bulles pontificales, la rupture de l'anneau du pêcheur, & le tirage au sort des chambres que doivent occuper les cardinaux pendant le conclave, dans le couvent de Saint-Georges. On a ensuite procédé à l'élection des employés au conclave. C'est M. Belli, curé de Frascati & confesseur du cardinal duc d'York, qui a été nommé confesseur du conclave. On a aussi nommé deux médecins & un chirurgien.

Des lettres des environs d'Ancône annoncent qu'il y a eu dernièrement une vive attaque qui a duré 14 heures, & à la suite de laquelle les assiégeants sont parvenus à s'emparer d'une redoute extérieure.

Le roi de Naples a fait présent à l'amiral Nelson de l'épée garnie de diamans que Charles III, à son départ pour l'Espagne, remit au roi de Naples, en lui disant : « J'ai conquis avec cette épée le royaume que je te cede maintenant. Elle doit toujours appartenir à son premier défenseur, ou à celui qui le rendra à toi ou à tes héritiers, dans le cas où il auroit été perdu ».

*De Gènes, le 25 brumaire.*

Le général Saint-Cyr, commandant l'aile droite de l'armée, autorisé par le général Championnet, a fait, le 19 brumaire, demander à notre gouvernement les objets suivans :

1°. La somme nécessaire pour payer comptant la solde de vingt-cinq mille hommes en armes, sur le territoire ligurien.

2°. Vingt-six mille paires de souliers.

3°. Vingt-cinq mille capottes, y compris les quatre mille déjà accordées.

4°. Argent ou objets nécessaires pour la valeur d'un million, & deux cent mille cartouches qui seront faites par les canoniers français.

5°. Vingt-cinq mille francs pour les dépenses extraordinaires & non-prévues de l'armée.

Ces anticipations seront ensuite remboursées sur les fonds qui doivent rentrer de l'emprunt que le général en chef a fait tomber sur les familles ex-nobles les plus riches.

La réponse devoit être donnée sous vingt-quatre heures.

On a rassemblé, le jour même, le conseil des soixante, qui a d'abord mis pour cet objet à la disposition du directoire, la somme de cent mille francs.

Le directoire a créé, le 17 brumaire, une nouvelle commission militaire, chargée de juger exclusivement les prévenus de la conspiration du 14 brumaire. Elle cessera ses fonctions vingt jours après son installation.

Il devoit y avoir hier à Nove un pour-parler entre les généraux français & allemands. Mais on dit qu'il n'a pu avoir lieu, parce que les Autrichiens demandoient pour préliminaires de pouvoir occuper Nove, & les Français vouloient Serravalle. On n'a point encore perdu cependant l'espérance d'un armistice.

## ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 5 frimaire.*

M. Crawford, ministre britannique, étoit présent à l'expédition de Napper-Tandy & Blakwel, il en a donné un reçu pour la décharge du sénat. On assure qu'il vient de présenter une nouvelle note par laquelle il demande l'expulsion de la ville de Hambourg de tous les agents du gouvernement français.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 30 brumaire.*

On dit que le lord Bridport va donner sa démission de commandant de la flotte du canal, & que le lord S. Vincent le remplacera.

Nos journaux ministériels assurent que, dès que Napper-Tandy & ses compagnons seront arrivés en Irlande, ils seront traduits devant une cour martiale. Cependant on croyoit généralement que le ministère se seroit contenté de condamner Napper-Tandy à la réclusion.

Le capitaine Popham part pour Pétersbourg, où il a été nommé inspecteur-général des troupes russes. Il étoit au lever du roi, vêtu en habit d'uniforme russe, élégamment brodé en argent, & qui lui avoit été envoyé par l'empereur Paul I<sup>er</sup>.

M. Ralph Abercrombie est de retour en cette ville.

M. Fox a quitté Londres.

On apprend de Mogadou que la peste y a cessé ses ravages.

Nos femmes, depuis quelque tems, se sont passionnées pour l'habit de hussard : on ne voit que cela dans les promenades du matin.

On va ouvrir un emprunt sur Londres à 2 pour cent d'intérêt par an.

L'épouse du général Hermann disgracié par Paul I<sup>er</sup>, après avoir combattu long-tems à côté de son mari dans

Les dernières actions en Hollande, est morte de la suite de ses blessures & du chagrin que lui a donné la disgrâce de son époux.

Les banqueroutes de Hambourg se sont élevés, dans l'espace de trente-deux jours, à 26 millions 753,065 marcs banco.

#### REPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 6 frimaire.*

Le général Brune doit partir demain pour Paris. Il a confié le commandement et chef de l'armée au général Kellermann.

L'amiral Duncan, commandant en chef de la flotte anglaise dans la mer du nord, a donné l'ordre de ne plus inquiéter les bâtimens pêcheurs qui ne s'écarteroient pas à plus de trois lieues des côtes de la Hollande. Plus de cent bâtimens neutres richement chargés sont entrés dans le Zuiderzée, depuis deux décades. Beaucoup sont déjà arrivés dans le port d'Amsterdam. Le général anglais Doiles, resté au quartier-général de l'armée française, comme garant du départ des anglo-russes, vient d'obtenir sa liberté et s'est embarqué au Helder, pour Yarmouth.

L'amiral Dewinter est parti pour se rendre au Texel où doivent se réunir tous les vaisseaux de guerre qui composent encore la marine hollandaise.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De l'Orient, le 5 frimaire.*

La corvette *l'Enfant Prodigue* arrive de Saint-Domingue. Elle annonce que les bâtimens américains y affluient & se chargeoient en denrées coloniales; ce qui prouve que la culture y est en vigueur.

Les Américains ont laissé à Saint-Domingue le germe de la fièvre jaune. Deux cents hommes de l'équipage de la corvette en sont morts dans la traversée.

Les autorités de notre commune ont conçu des alarmes à la nouvelle de cette mortalité. Ils ont interdit toute communication entre la corvette & la terre, jusqu'à ce que les officiers de santé aient assuré qu'il ne restoit à bord aucune trace de cette maladie.

*Extrait d'une lettre d'un officier de l'état-major de l'armée d'Angleterre, datée d'Angers, le 5 frimaire.*

La suspension d'armes a lieu dans tout le pays chouané, les communications sont libres, quoiqu'il y ait toujours des vols commis par des brigands désavoués des chefs, et que ceux-ci s'engagent même à poursuivre. Ainsi demain, nous nous mettrons en route pour Laval, ne prenant d'escorte que pour nous mettre en sûreté contre les voleurs de grands chemins.

*De Strasbourg, le 8 frimaire.*

Nous recevons à l'instant une nouvelle très-importante. Les lettres d'Augsbourg, de Stutgard, de Munich & de Francfort, s'accordent à assurer qu'il est arrivé de Pétersbourg à Augsbourg; au quartier-général de Suwarow, un courrier extraordinaire apportant aux troupes russes l'ordre positif de retourner de suite en Russie, attendu qu'il ne vouloit pas servir des ingrats. Aussi-tôt après l'arrivée de ce courrier, les généraux russes ont eu une longue conférence à Augsbourg & y ont, assure-t-on, décidé que l'armée partiroit le 14 frimaire pour la Russie, en passant par la Bavière, l'Autriche, la Moravie & la Gallicie. Le corps de Condé étant incorporé dans l'armée russe, retourne en

Vollinie. On ne croit pas que l'électeur de Bavière laisse ses troupes dans la coalition; ou dit qu'il va les retirer dans ses états. L'Autriche se trouve dans la plus grande perplexité par cette retraite subite, qui sans doute la forcera à accélérer la paix.

Un autre bruit semblable ajoute encore aux probabilités d'une prochaine pacification: c'est qu'un agent français seroit passé par Wurtzbourg & Nuremberg pour se rendre à Vienne. Une lettre de Francfort & la gazette de cette ville annoncent que c'est le 2 frimaire que cet agent, sur le nom duquel on n'est pas d'accord, est passé par Nuremberg.

Des lettres du Bas-Rhin nous assurent qu'un autre militaire français a traversé Aix-la-chapelle pour se rendre à Berlin: qu'il y a assuré l'administration centrale de la Roër que les consuls étoient résolus à hâter la paix, & que les quatre départemens sur la rive gauche du Rhin resteroient définitivement réunis à la république.

Il n'y a rien d'important à l'armée du Rhin. On attendoit une attaque de la part du général Lecourbe pour aujourd'hui ou demain.

Les Autrichiens ont, en ce moment, deux gros corps de troupes rassemblés, l'un à Feldkirch, sous les ordres du général Orelly, & l'autre à Bregentz, sous le commandement du prince de Reuss.

Le grand magasin autrichien de Villingen vient d'être évacué: il est transporté à Doneschingen, à Hausach & à Hechingen. Delui d'Ellwangen a été transféré à Donawerth.

La levée en masse du Brisgau est entièrement organisée. Elle n'est forte que de 3500 hommes.

*De Bruxelles, le 9 frimaire.*

Les lettres de la rive droite du Rhin annoncent qu'un corps de paysans armés de la levée mayençaise, avec mille hussards ou hulans autrichiens, s'est avancée dans le Bergstrass, & a attaqué plusieurs postes occupés par nos troupes, entre autres, celui de Winheim. Après différentes actions très-vives, l'ennemi supérieur en nombre est parvenu à obliger les postes français à se replier.

On apprend que le baron d'Albini rassemble près d'Aschaffembourg un second corps qui sera composé d'environ trois mille hommes de troupes de ligne électorales, tant cavalerie qu'infanterie, & de cinq mille paysans armés. Plusieurs bataillons d'infanterie autrichienne, recrutés en Bohême, sont en pleine marche pour la Franconie. Le régiment de Spleny, arrivant de Vienne, a passé le Danube avec beaucoup de canonniers & de munitions de guerre, pour se rendre à l'armée du prince Charles.

Suivant les lettres de Wesel, il y est passé, le 4 de ce mois, un aide-de-camp de Bonaparte venant de Paris, & se rendant à Berlin avec des dépêches des consuls, qu'on dit relatives à une prochaine négociation de paix générale.

La ville d'Arensberg, située dans le duché de Berg, a éprouvé un incendie qui l'a réduite presque entièrement en cendres.

*De Rouen, le 9 frimaire.*

Enfin, les renforts attendus depuis si long-tems arrivent, & vont successivement passer par cette commune. Aujourd'hui la 22<sup>e</sup>. & la 62<sup>e</sup>. demi-brigades entrent dans nos murs: elles doivent se rendre à Lisieux pour se réunir à l'armée d'Angleterre. On attend demain la 60<sup>e</sup>. Il y a lieu d'espérer que la présence de ces braves guerriers répandra l'épouvante parmi les chouans du département de l'Eure.

De PARIS, le 11 frimaire.

Une conférence a eu lieu hier chez Bonaparte sur le projet de la nouvelle constitution. Sieyès y a assisté avec les membres des deux sections que les commissions législatives ont chargées de concourir à préparer ce travail. Cette conférence a dû être reprise & continuée aujourd'hui.

— Lecourbe est le second lieutenant choisi par Moreau. Il commandera l'aile droite, pendant que Macdonald commandera l'aile gauche de l'armée du Rhin.

— La nomination de Victor Hagues aux fonctions de délégué pour le gouvernement de la Guyane française, vient d'être confirmée par les consuls de la république. Le ministre de la marine a fait sur son compte un rapport, dont les conclusions lui étoient favorables, & ont été adoptées.

— Hyon, qui a joué un rôle à diverses époques trop fameuses de la révolution, & qui étoit devenu commissaire-ordonnateur, a été destitué par le ministre de la guerre. Il étoit employé à Caen. Il avoit commencé par être cuisinier de madame Dubarry.

— La statue antique de Mars, venue de Rome avec l'Apollon du Belyédère, sera placée sous le dôme des Invalides.

— Le citoyen Moëtte, membre de l'Institut national, est chargé d'exécuter, en beau marbre blanc, une statue de la liberté, destinée à orner le palais des dépositaires du nouveau pouvoir exécutif. Ce monument sera placé, ou dans la grande cour, ou dans la salle d'audience.

— Les sommes à recouvrer du prix des ventes effectuées en vertu des différentes loix sur les domaines nationaux, s'élevaient à 27,901,906 francs en tiers consolidés & en bons ecclésiastiques, & à 57,611,400 francs en numéraire.

— C'est auprès de la municipalité du dixième arrondissement, & non auprès de celle du second, que le citoyen Polard est nommé commissaire du gouvernement. Il y remplace le citoyen Dubois, aujourd'hui membre du bureau central.

— La division du Midi, qui comprend Aix & Marseille, restera sous le commandement de Saint-Hilaire.

— L'embargo mis à Bordeaux sur les bâtimens neutres, a été levé.

— En vertu des ordres formels du général en chef de l'armée d'Angleterre, le général de division Dupont-Chaumont, commandant la quatorzième division militaire, a déclaré, le 5 frimaire, la commune de Caen en état de siège.

— Tous les émigrés, de quelque nation qu'ils soient, ont reçu ordre de s'éloigner sans délai de la Souabe & de l'Autriche antérieure.

— Il résulte du rapport officiel envoyé par le général russe Korsakow à son gouvernement, que son corps consistant en 27 ou 28 mille hommes, avoit été affaibli de 5 mille hommes, pour renforcer le corps de Hotz dans le pays de Saint-Gall : le reste fut occupé en deux corps, dont l'un de dix mille hommes, où se trouvoit Korsakow, se laissa enfermer dans Zurich, plutôt que de songer à la retraite. L'autre, attaqué par la Linenthal, parvint à faire sa retraite en désordre vers le Rhin, où Korsakow lui-même se retira avec un petit nombre des siens. On remarque que le général russe ne fait aucune mention de l'expédition que fit alors l'archiduc Charles vers Philipsbourg & Manheim, & qui a tant excité le ressentiment de Suwarow.

— Paul I<sup>er</sup>. Force tous les Français qui sont dans ses états à prêter un nouveau serment de haine à la république.

— Il paroît que la nouvelle de la mort du prétendant étoit

sans fondement. Il a eu, en apprenant les défaites de la coalition, une espèce d'attaque d'apoplexie qui avoit, sans doute, donné lieu à ce bruit. Il fut tellement affecté de la perte de ses espérances, qu'il ne vouloit même plus voir ceux qui l'approchent le plus.

JUSTICE RENDUE.

Le général Macdonald au rédacteur du Publiciste.

Paris, le 9 frimaire an 8.

Aucun rapport officiel n'ayant été imprimé sur les actions qui ont eu lieu sur la Trebbia, entre l'armée de Naples & les austro-russes, je romps enfin le silence que je m'étois imposé pour éclairer l'opinion publique encore incertaine sur ces événemens.

Beaucoup de notes ont été insérées dans les feuilles publiques ; & presque toutes se sont accordées à jeter le blâme sur ma conduite, comme si j'avois fait manquer l'opération & la jonction des armées d'Italie & de celle que je commandois.

Les uns m'ont taxé de desobéissance aux ordres de Moreau ; d'autres m'accusent d'avoir livré bataille quarante-huit heures trop tôt. Enfin, les moins exagérés me reprochent de ne pas avoir opéré ma jonction à Gènes par Sarzane, au lieu de passer par le Modenois & le Parmezan.

En attendant que l'historique de la campagne de l'armée de Naples, alors sous mes ordres, soit achevé, veuillez bien, citoyen ; imprimer la lettre ci-jointe que je viens d'écrire au général Moreau, & sa réponse.

Ces deux pièces suffiront sans doute pour fixer les idées sur l'opération en question. Dans le cas contraire, j'invite les lecteurs de notes à suspendre leur jugement jusqu'à la publication de mon travail qui sera incessamment sous presse.

Signé, MACDONALD.

Le général Macdonald au général en chef Moreau.

Paris, le 7 frimaire, an 8.

J'avois, comme tu le sais bien, mon cher général, résolu de garder le silence sur ce qui a été dit, écrit, imprimé, par suppositions ou autrement, sur les opérations de l'armée de Naples, jusqu'à la publication du Précis historique auquel je travaille. J'avois laissé le soin à ton amitié de rendre hommage à la vérité, & de repousser les imputations dirigées contre moi sur une prétendue desobéissance dont tu aurois eu droit de te plaindre, si je m'en étois réellement rendu coupable.

Mais je viens de lire dans un journal, intitulé : l'Observateur politique, des notes militaires, dont la modestie doit beaucoup souffrir ; car tu n'as nullement besoin de la portion de gloire acquise par tes camarades pour faire valoir ou relever ta tienne.

Personnellement inculpé, quoiqu'individuellement, dans ces notes, je me borne à relever l'erreur de ses auteurs, en invoquant le témoignage que tu m'as offert plusieurs fois, & que je réclame aujourd'hui. Je t'invite donc à répondre avec franchise & d'une manière authentique aux questions qui suivent :

1<sup>o</sup>. Est-il vrai que, le 16 prairial, tu m'as donné l'ordre positif & par écrit de déboucher l'Appennin par Modène, Parme & Plaisance, pour venir dégager Tortone & y faire ma jonction avec l'armée d'Italie ? Recevant cet ordre le 18, ne t'ai-je pas mandé, le même jour, que toutes les divisions de mon armée s'ébranleront le lendemain ; & que je serois le 24 à Modène, le 25 à Reggio, & le 26 à Parme ? Ce mouvement ne s'est-il pas exécuté jour par jour, comme je l'avois annoncé ?

2<sup>o</sup>. Est-il vrai que dans toutes les dépêches subséquentes tu me marquois de me hâter, & que j'arriverois avant la réunion des forces ennemies à Plaisance ? Partant de Parme le 27, pour arriver le même jour à Borgo-Saint-Donino, n'étois-je pas le 28 à Plaisance ? N'est ce pas le 29 que je rencontrai l'ennemi sur la Trebbia & sur la Tidone, & que l'engagement dura le 30, 1<sup>er</sup> & 2<sup>o</sup> messidor sur le même champ de bataille ? Forcé de me retirer par une circonstance assez connue, ne suis-je pas rentré dans les montagnes comme tu me le prescrivois en cas d'insuccès ?

3<sup>o</sup>. Depuis le moment où tu as pris le commandement de l'armée d'Italie jusqu'à celui où l'armée de Naples a été supprimée, ai-je fait une opération ou un mouvement qui n'ait été conforme à tes ordres & à tes instructions ?

Enfin, lors des événemens dont il est fait mention, je t'ai rendu un compte exact & détaillé. Fignoro pourquoi le gouvernement, à qui j'en ai envoyé un double, n'en a pas ordonné ou permis l'impression ; mais je le livrerai bientôt au tribunal de l'opinion des hommes impartiaux, & sur-tout des militaires instruits, seuls juges compétens des opérations de guerre.

Salut & fraternité,

Signé, MACDONALD.

*Le général en chef Moreau au général Macdonald.*

Paris, le 8 frimaire, an 8.

J'ai reçu, mon cher général, votre lettre du 7. La meilleure réponse au prétendu reproche qu'on vous fait de ne pas avoir exécuté mes ordres pour la jonction des armées d'Italie & de Naples, est la désignation que je tiens de faire de vous au ministre de la guerre pour un des lieutenans-généraux à employer à l'armée du Rhin.

Il en existoit encore une autre plus positive : c'étoit la publicité que vous pouviez donner à mes ordres des 16 & 23 prairial, de me joindre à Tortone, passant par Modène, Parme & Plaisance.

Si cette opération n'a pas eu tout le succès qu'on en pouvoit espérer, c'est que vous n'aviez pas 30 mille hommes, & que j'en avois pu réunir à peine 10 mille, puisque la flotte n'avoit pu me donner qu'environ 800 conscrits; & qu'indépendamment de l'insurrection de presque toute l'Italie, les forces ennemies dans le pays étoient d'environ 70 mille hommes. Avec une telle disproportion, c'est en vérité faire beaucoup que d'éviter une défaite.

Je regrette que le gouvernement n'ait pas rendu publics mes rapports & les vôtres; ils auroient fait faire vos ennemis, & les gens peu instruits des événemens militaires.

Salut & fraternité. *Signé, MOREAU.*

## M A R I N E.

La commission assemblée d'après l'ordre des consuls pour examiner s'il convient d'établir une amirauté en France, a voté unanimement pour l'affirmative. Voici les bases du projet qu'elle a présenté :

Art. 1<sup>er</sup>. Il y a un conseil d'amirauté en France.

II. Ce conseil est composé d'un président, de six membres & d'un secrétaire, nommés par l'autorité exécutive.

III. Le président a le travail direct avec l'autorité exécutive; il reçoit ses ordres & les transmet au conseil.

IV. Les décisions du conseil se prennent à la pluralité des voix; le président en a trois, hors quelques cas prévus où il n'en a qu'une.

V. Les attributions du conseil sont celles du ministère actuel de la marine & des colonies.

VI. Le conseil est en outre le seul tribunal d'appel de tous les jugemens rendus par les cours maritimes maritimes, conseils militaires, & tous autres tribunaux institués ou à instituer, pour connoître des délits commis dans les ports & arsenaux militaires, sur les rades & à bord de tous les bâtimens de guerre.

VII. Il juge en dernier ressort toutes les contestations relatives aux prises.

VIII. D'après les décisions du conseil d'amirauté, & hors les cas d'exceptions prévus par l'article suivant, deux de ses membres signent & le secrétaire contre-signent les instructions, ordres & dépêches relatifs à toutes les opérations militaires, judiciaires, d'arts, d'administration, d'économie ou de santé, dans le service de la marine & des colonies, les brevets ou commissions de toute nature, les plans & devis, les examens & arrêtés de compte des trésoriers-généraux ou particuliers.

IX. Lorsqu'il est spécialement autorisé par l'autorité exécutive, le président signe seul les instructions données aux commandans généraux ou particuliers des flottes, escadres ou autres bâtimens de guerre, aux agens militaires ou civils de l'autorité exécutive dans les colonies, & les commissions pour exercer temporairement un grade ou une fonction.

X. Le conseil d'amirauté a l'organisation des bureaux de l'administration centrale de la marine & des colonies; il nomme les chefs & employés desdits bureaux.

## COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

*Séance du 11 frimaire.*

Les consuls envoient huit messages, tous relatifs à des objets d'un intérêt local.

Les six premiers sollicitent pour les communes de Metz, Limoges, Courtray, Epinal, Lille & Fontenay-le-Comte, la faculté d'établir des octrois de bienfaisance.

Un autre message propose d'autoriser un échange de terrain entre l'hospice de Châlons (Haute-Saône) & le citoyen Bougrain.

Le dernier propose d'établir une légère augmentation à l'octroi que perçoit la commune de Paris, afin de pouvoir fournir quelque travail aux ouvriers qui manquent d'ouvrage dans cette saison rigoureuse.

Le tout est renvoyé à la section des finances.

On procède au renouvellement du bureau; Daunou est président; Béranger & Gourlay, secrétaires.

La commission se forme en comité secret.

## COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

*Séance du 11 frimaire.*

Depeyre propose d'approuver la résolution du 8 frimaire, portant prorogation du délai pour le paiement des domaines nationaux.

La résolution, dit Depeyre, en généralisant les mesures qui s'appliquent à toutes les classes d'acquéreurs en accordant un nouveau délai, ou déterminant avec précision & clarté les valeurs qui seront employées en paiement, donnera de grandes facilités de libération aux acquéreurs qui voudront conserver leurs acquisitions. L'on peut se flatter aussi que le plus grand nombre s'empressera de profiter du bénéfice de la loi, alors le trésor public peut compter sur d'abondantes & promptes rentrées. On en fait monter l'aperçu à 57 millions numéraire. Le ministre des finances en fait un de ses grands moyens, concurremment avec les subventions de guerre, pour atteindre le nouvel ordre de choses relatif au recouvrement des contributions directes, qui n'aura son exécution qu'en germinal.

La section des finances n'a vu dans la proposition des consuls, dans le système & le plan de la résolution, que de vues d'ordre & de sagesse. Le nouveau délai accordé aux acquéreurs de domaines nationaux doit être regardé moins comme une faveur que comme un devoir. Cette classe de citoyens a lié irrévocablement son existence à celle de la république; elle sera dans tous les tems le plus ferme soutien du gouvernement. Il importe donc de lui accorder la plus vaste protection & les plus grands encouragemens.

La commission approuve la résolution.

Elle approuve également celle du 9, relative aux contributions de l'an 8.

*Bourse du 11 frimaire.*

Rente provis., 15 fr. 15 c. — Tiers consol., 19 fr. 58 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 24 c. — Bons  $\frac{3}{4}$ , 1 fr. 22 c. — Bons  $\frac{1}{4}$ , 10 fr. 50 c. — Bons d'atréage, 87 fr. 50 c.

A. FRANÇOIS.